

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Accompagnement à la création d'entreprise

Vous souhaitez créer une entreprise, mais vous ne savez pas par où commencer ? Il existe de nombreux types d'accompagnements à la création d'une entreprise (formations, stages, témoignages...) qui vous aideront à comprendre les différentes étapes.

Il existe des accompagnements spécifiques en fonction du type d'activité que vous envisagez d'exercer.

Activité commerciale

Accompagnement et témoignages sur la création

Les **chambres du commerce et de l'industrie (CCI)** proposent un guide d'accompagnement à la création d'entreprise dans lequel vous pouvez trouver toutes les étapes clés de la création.

Les CCI proposent également des vidéos dans lesquelles des entrepreneurs racontent leur expérience de création et parlent de l'accompagnement proposé par les CCI.

Les CCI vous proposent un accompagnement à la création d'entreprise sur les points suivants :

Élaboration d'un business model

Étude de marché

Mise en place d'un plan de financement

Construction du business plan

Où s'adresser ?

Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

BpiFrance met à votre disposition un simulateur permettant de trouver un grand nombre d'offres d'aides à la création disponibles dans votre région.

- Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise

Stages et formations à la création

1. Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre création d'entreprise, de nombreuses communes et régions proposent des stages pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

Conseil régional

Le but de ces formations est de vous donner un certain nombre d'informations clés et de vous aider à affiner votre projet.

De manière générale, pour bénéficier de l'une de ces formations, il est important d'avoir déjà un projet de création et d'être en recherche d'une consolidation de vos compétences entrepreneuriales.

Ces stages ne sont **pas obligatoires**.

2. Formations proposées par les CCI

Les CCI proposent des formations pour apprendre à créer une entreprise. Par exemple, 5 jours pour entreprendre .

Ces formations sont payantes et ouvertes à tout type d'entrepreneur.

3. Formations recensées par France Travail (anciennement Pôle emploi)

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations dispensées partout en France pour aider les futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création.

Activité artisanale

Accompagnement personnalisé, séminaires et témoignages

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) vous proposent un accompagnement personnalisé pour la création d'entreprise.

Elles proposent aussi des séminaires en ligne gratuits sur la création d'entreprise et peuvent mettre à disposition des témoignages d'entrepreneurs.

Il est important que vous vous rapprochiez de la **CMA dont vous dépendez** pour avoir accès aux offres d'accompagnement.

Où s'adresser ?

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

Stages et formations à la création

1. Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre projet, de nombreuses communes et régions proposent des **stages pour la création ou la reprise** d'une entreprise.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

Conseil régional

Le but de ces formations est de vous donner un certain nombre d'informations clés et de vous aider à affiner votre projet.

De manière générale pour accéder à l'une de ces formations, il est important d'avoir déjà un projet de création et d'être en recherche d'une consolidation de vos compétences entrepreneuriales.

À savoir

Ces stages ne sont **pas obligatoires**.

2. Formations proposées par les CMA

Les CMA peuvent elles aussi proposer des formations pour **apprendre à créer une entreprise**

Il faut vous rapprocher de la CMA dont vous dépendez pour découvrir les offres de formations qu'elle propose.

- Centres de formation des CMA

Les CMA proposent aussi des stages d'initiation à la gestion et des stages de préparation à l'installation.

3. Formations recensées par France Travail (anciennement Pôle emploi)

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations dispensées partout en France pour aider les futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création.

Activité agricole

1. Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre création d'entreprise, de nombreuses communes et régions vous proposent des stages pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

Conseil régional

2. Formations proposées par les chambres d'agriculture

Les chambres de l'agriculture proposent des formations pour vous aider à vous installer.

Ces formations ont pour objectif de vous aider à acquérir les compétences entrepreneuriales dont vous avez besoin et de construire ou consolider votre projet de création.

Elles sont ouvertes à toutes les personnes ayant un projet de création d'entreprise agricole et se présentent sous la forme de plusieurs petits modules de formations.

Vous pouvez également passer par le site Point d'accueil installation (PAI), dédié à la création d'entreprise agricole et qui propose un dispositif d'accompagnement national :

- Préparez votre projet d'installation en agriculture

3. Formations recensées par France Travail (anciennement Pôle emploi)

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations dispensées partout en France pour aider les futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création.

À savoir

Ces formations ne sont pas obligatoires. En revanche, pour s'installer en agriculture, une capacité professionnelle ou une expérience agricole (VAE) sont nécessaires.

Activité libérale

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) met à disposition un guide pour s'installer en profession libérale . Il donne des informations sur les premières formalités et démarches à accomplir lors de la création d'une entreprise, mais aussi sur le statut social et fiscal à adopter ou encore la protection sociale.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'UNAPL de votre région pour découvrir les offres d'accompagnement proposées.

Où s'adresser ?

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

En fonction de votre activité et notamment s'il s'agit d'une activité réglementée, des ordres professionnels sont susceptibles de vous aider (ordre des experts-comptables, ordre des médecins, etc.).

Ils peuvent vous accompagner dans votre installation et dans la mise en place de votre projet.

Vous pouvez également trouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations dispensées partout en France pour aider les futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création.

Je crée

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Et aussi...

- Création d'entreprise : êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Pour en savoir plus

- Quels réseaux professionnels peuvent vous aider à préparer votre projet ?

Source : Bpifrance Crédit

- Création d'entreprise : témoignages d'entrepreneurs

Source : CCI France

- Accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans les régions

Source : Bpifrance

- Entreprendre dans l'artisanat

Source : Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

Services en ligne

- Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise
Téléservice
- Créer une entreprise avec CCI Business Builders
Téléservice



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00